

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LE CRIME ORGANISÉ—DEMANDE D'ENQUÊTE À L'ÉCHELLE NATIONALE**

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme la deuxième partie de la série d'émissions de la télévision de Radio-Canada sur le crime organisé a confirmé encore hier soir qu'une grande partie du problème du crime organisé concerne des questions relevant nettement de la compétence fédérale, comme le prêt usuraire, les narcotiques et les irrégularités commises en matière d'immigration, le ministre de la Justice prendra-t-il immédiatement la décision d'instituer une enquête à l'échelle nationale, de préférence une commission royale d'enquête, afin de mettre au jour la situation du crime organisé au Canada et de recommander les mesures à prendre pour protéger les Canadiens contre le crime organisé au pays?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je répondrai essentiellement, monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit hier et ce matin au comité. La façon la plus efficace pour le Parlement de remédier à ce problème . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous y revoici encore.

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: . . . consiste à adopter les projets de loi actuellement à l'étude, c'est-à-dire le bill sur l'immigration et, plus important encore, le bill C-51.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Que dire de la loi sur les lieux et monuments historiques?

M. Basford: Les députés d'en face semblent être ombrageux après l'émission d'hier soir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le pays tout entier est ombrageux.

Une voix: Où est leur héros aujourd'hui?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter et approuver l'opinion des chefs de police canadiens qui ont déclaré vendredi, au sujet de l'adoption de ces modifications relatives à l'écoute électronique . . .

Une voix: Ils étaient aussi en faveur de la peine capitale.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le chef de l'opposition veut poser une question supplémentaire.

M. Clark: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Le seul groupe qui n'est pas sensible à ce problème est le gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le gouvernement du Canada refuse de prendre les mesures qu'il devrait prendre et soutient que d'une façon

[M. l'Orateur.]

mystérieuse, l'écoute électronique aurait pu arrêter les cinq dragons ou les autres pratiques illégales dont on a fait mention clairement pendant l'émission d'hier soir. Ce que la Chambre des communes et le pays comprennent, si le gouvernement ne le comprend pas, c'est qu'il ne suffira pas d'améliorer les techniques de la police pour arrêter le crime organisé.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Il faut nécessairement que vous soyez contre, et non pour.

M. Clark: Ce qu'il faudrait, c'est que le gouvernement se décide à combattre le crime organisé.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: C'est en plein ça!

M. Clark: Je demande maintenant au ministre de la Justice pourquoi il refuse d'ordonner une enquête sur le crime organisé au Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai eu du mal à entendre la question du chef de l'opposition. Cependant, je l'ai entendu dire que ce qu'il fallait, c'était que le gouvernement se décide à combattre le crime organisé. Je serais d'accord avec lui là-dessus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Basford: En 1974, 1975, 1976 et 1977, les forces policières du Canada ont prévenu le Parlement que la loi en vigueur au pays les empêchait de s'attaquer aux dirigeants du crime organisé. Si quelqu'un doit se décider, ce sont bien nos honorables vis-à-vis . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Que faites-vous de la peine capitale?

M. Basford: . . . qui doivent prendre leur courage à deux mains et adopter quelques lois.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute la Chambre se rend-elle compte que les principaux combattants participent en fait à un débat sur des mesures législatives dont la Chambre est présentement saisie. Si la période des questions doit servir à quelque chose, c'est bien à obtenir des renseignements. S'il faut . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie! Certes, la Chambre comprendra . . . à l'ordre . . . que durant la dernière interpellation, nous ne nous en tenions plus aux questions et réponses. Si la période des questions peut servir à quelque chose, nous pourrions peut-être continuer sinon, nous devrions passer au débat sur la mesure législative.